

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed /
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: Pagination continue. | | |

BULLETIN
DES
RECHERCHES HISTORIQUES

2ÈME VOLUME

AVRIL 1896

4ÈME LIVRAISON

SAINT-HENRI DE MASCOUCHE

Mascouche, en langue crise, signifie *petit ours*. D'après Mgr Lafèche, *maskoush*, *petit ours*, est le diminutif de *maskwa*, ours.

Une autre opinion veut que le mot Mascouche, en langue indienne, signifie plutôt *prairie*. Il est vraisemblable de croire que les vastes et belles plaines adossées au Grand Côteau (petite chaîne des Laurentides qui traverse toute la paroisse) aient inspiré aux sauvages la pensée de désigner cet endroit enchanteur sous le nom de Mascouche—*prairie*.

Terrebonne, qui existait quand la paroisse de Mascouche a été créée, ayant reçu pour titulaire saint Louis, roi de France, l'évêque du temps confia la paroisse limitrophe, Mascouche, au patronage de saint Henri II, qui a joué en Allemagne le rôle que saint Louis a joué en France.

Saint-Henri de Mascouche existe depuis 1750. Le premier baptême y fut fait le 29 décembre de cette année.

Il y a eu dix-neuf desservants ou curés depuis la fondation de la paroisse : Ce sont M. M. A.-S. Raizenne, 1750-1761 ; J.-B. de La Brosse, 1761-1766 ; C.-J.-L. Duchouquet, 1766-1769 ; J.-B. Well, 1769-1777 ; A. Foucher, 1777-1795 ; J. Ducondu, 1795 ; C. Berthelot, 1795-1807 ; P. Roy, 1807 ; J.-G. Dorval, 1807-1809 ; F.-L. Parent, 1809-1831 ; M. Morin, 1831-1840 ; L. Gagné, 1840-1847 ; R. Neyron, 1847-1851 ; M.-J.-E. Chévigny, 1851-1864 ; T.-S. Provost, 1864-1873 ; J.-I. Gratton, 1873-1875 ; M. Caisse, 1875-1878 ; J.-I. Gratton (seconde fois), 1878-1884 ; L.-J. Lauzon, curé actuel.

PIERRE-GEORGES ROY

JEAN-MARIE LANDRIEFF (1)

M. Jean-Marie des Bordes de Landrieff, envoyé commissaire des guerres au Canada, à l'heure où cette colonie succombait les armes à la main après une résistance héroïque et prolongée, était fils de Gabriel-Alexis des Bordes Landrieff, conseiller du roi, président au siège de la Marche (Limousin) et de dame Marguerite Mercier.

Ce personnage, que je dirais inconnu de nos historiens, est mentionné dix-sept fois dans les opuscules publiées, il y a vingt-cinq et vingt-sept ans, par M. l'abbé Daniel, du séminaire de Saint-Sulpice, de Montréal. Je vais assortir ces notes et les placer sous les yeux des lecteurs du *Bulletin*.

A Montréal, le 25 juin 1761, M. de Landrieff épousait Marie-Gillette, née en 1732, la plus jeune des filles de Gaspard-Charles Chaussegros de Léry et de Renée Le Gardeur de Beauvais. On voit la signature de Pierre Landrieff, au contrat, probablement un frère du marié.

M. de Léry, ingénieur en chef de la Nouvelle-France, était décédé en 1756. Son fils, Joseph-Gaspard, ingénieur lui aussi, avait épousé Louise-Madeleine de Brouage ; ce ménage espérait pouvoir demeurer quelque temps dans le pays, malgré la capitulation de Montréal le 8 septembre 1760, mais on lui donna l'injonction de partir. Chose curieuse, M. de Landrieff se trouva chargé d'adresser cet ordre à son beau-frère, le 3 août 1761, quarante jours après les noces ci-dessus. Toutefois, une permission spéciale l'autorisa de différer son départ jusqu'au printemps suivant.

Le règlement des affaires entre les autorités anglaises du Canada et le commissaire du roi de France retint ce dernier jusqu'à 1763 au moins, puisque le dictionnaire de Mgr Tanguay signale sa présence à Saint-Antoine de la rivière Chambly, le 14 février de cette année.

Joseph-Gaspard de Léry se détermina à retourner au Canada et une fois débarqué à Québec on lui procura de

(1) II, I, 123.

l'emploi, de sorte que, le 1^{er} septembre 1767, il écrivait à sa sœur, madame de Landrieff, lui donnant connaissance de cette décision. Le 22 avril suivant, madame Landrieff lui répond de Paris : “ Je pensais laisser cette ville au printemps ; le sort de mon mari n'étant pas encore fixé, je dois y passer l'été. Landrieff a reçu du ministre une lettre qui lui donne bon espoir. Nos enfants sont toujours au nombre de deux ; la petite fille que j'ai eue au mois d'août dernier est morte à mon grand regret. Pierre-Paul parle souvent de vous et de sa cousine Lilique. ”

M. de Landrieff était alors âgé de cinquante-six ans et sa femme de trente-six.

Le 27 février 1769, le chevalier de Repentigny parle de Landrieff qui est toujours à Paris, s'y trouvant mieux qu'en province. À son tour, Landrieff écrit le 30 mars de cette même année, félicitant Joseph-Gaspard de Léry d'avoir été nommé grand-voyer de la province de Québec ; il ajoute qu'on lui a proposé de l'envoyer à Sainte-Lucie mais qu'il a refusé, car “si je ne puis trouver de l'emploi en France, je renoncerai au service”, conclut-il.

Par une lettre d'un fils de Joseph-Gaspard de Léry datée du 10 juin 1776, on voit qu'il a passé l'hiver en Touraine, chez sa tante Landrieff. Le même jeune homme écrit le 29 mars 1777 que M. et madame Landrieff qui sont à leur maison de campagne près de Tours, font bâtir pour avoir plus d'espace à leur disposition. Le 16 mars 1775, il écrit de Tours à sa mère : “ J'ai une bien triste nouvelle à vous annoncer : M. de Landrieff est mort. Il y aura un an au mois de mai, il a succombé à une douleur rhumatismale qui le faisait souffrir depuis longtemps. Il laisse une assez belle fortune à ma tante et à ses trois enfants. Les deux aînés sont au collège et le dernier est auprès de sa mère. J'ai dû me rendre moi-même auprès d'elle, mais je n'ai pu y aller qu'au mois de septembre. Elle a été pendant plusieurs semaines sans pouvoir se consoler ; il a fallu que ses amis l'emmenassent chez eux, pour faire diversion à sa douleur. Elle commence à prendre le dessus ; elle s'occupe beaucoup de ses affaires, ce

qu'elle n'avait jamais fait auparavant. Son mari a été immensément regretté dans toute la contrée. Pour ma part, je déplore beaucoup sa perte, car il ne pouvait être meilleur pour moi."

Autre lettre du même, écrite de Brest, le 23 mars 1781 : " Je suis à Brest depuis le mois d'avril 1780... Ma tante Landrieff vient de placer son aîné dans le régiment royal des vaisseaux ; elle doit faire passer Des bordes à mon oncle de Repentigny qui le lui demande. Mon oncle était allé à la Martinique pour prendre le commandement du régiment de cette île, avec une augmentation de trois mille livres, mais il a préféré rester à la tête de son ancien régiment de la Guadeloupe... Vous pouvez m'adresser vos lettres à Tours, où je compte passer le mois d'octobre chez ma tante de Landrieff."

L'aîné des deux fils de Landrieff portait le nom de Landrieff, le cadet s'appelait Desbordes.

L'auteur des lettres ci-dessus, se nommait François-Joseph Chaussegros de Léry, né à Québec le 11 septembre 1754. Il eut une brillante carrière comme ingénieur militaire et fut nommé commandant en chef du génie à l'armée d'Espagne sous Napoléon. En 1801, il avait épousé Mlle Kellermann, fille du duc de Valmy.

J'analyse six ou sept autres lettres de lui, du moins les passages qui se rapportent à sa tante de Landrieff et aux deux fils de cette dernière :

1784 : Landrieff est dans la compagnie des garde-du-corps faisant partie de la maison du roi. " Toutes les personnes qui m'en parlent m'en disent du bien. On vante sa tournure agréable, son esprit doux et honnête. Il ne peut donc manquer de se faire aimer et estimer. Desbordes, son frère, n'est point encore placé. Il a fait plusieurs campagnes, comme volontaire, avec Chaussegros, capitaine de vaisseaux."

1787 : " Desbordes est entré dans la marine. Il doit être parti à présent (mois de mars) pour l'Inde, en même temps que le jeune de Repentigny. Desbordes a de l'esprit, un caractère excellent, mais n'est pas assez appliqué : sa

mère l'a un peu gâté." En 1786, 1788, 1792, madame veuve Landrieff vit à Tours.

L'été de 1791, M. de Léry, revenant de la Guadeloupe, retrouva en France plusieurs membres de sa famille. Le 3 avril 1792, il donne, de Paris, à sa mère, demeurant à Québec, des nouvelles de la parenté et annonce que Desbordes va épouser Mlle de Repentigny, sa cousine. "C'est un excellent mariage, dit-il, auquel j'ai pris une très grande part. Il doit avoir lieu le 15 du courant et je me propose d'aller à Tours, afin de m'y trouver. La future est jolie et plait beaucoup à Desbordes qui est un garçon très aimable et de beaucoup d'esprit—le bijou de sa mère. La fiancée apporte avec elle cent mille livres et on espère encore deux fois autant, si la Guadeloupe parvient à échapper aux désastres qui sont venus fondre sur Saint-Domingue."

1804, 19 juin : "Madame de Landrieff a beaucoup vieilli. Son fils aîné est marié à Mlle Molet, devenue fille unique par la mort de son frère. Elle est à Saint-Domingue, ainsi que Mlle de Repentigny, notre cousine, mariée à Desbordes."

Voilà tout ce que je trouve sur le commissaire qui transporta la propriété du Canada des mains de la France à celles de l'Angleterre.

BENJAMIN SULTE

LES PREMIERS POÊLES

Les premiers poêles étaient loin d'avoir l'élégance et la variété de formes des poêles d'aujourd'hui qui sont un véritable ornement, même pour les salons, quand toutefois ils ne sont pas remplacés par le luxe des fournaises. C'était de grosses masses de fonte, aux quatre faces presque sans ornements, n'ayant qu'un seul pont ou qu'un seul étage et le tout supporté par quatre grosses pattes de chien. Les poêles à deux ponts ne remontent pas à plus de 60 ans dans les campagnes. Comme accompagnement obligé il y avait un fourgon en fer, et souvent aussi un fourgon en bois pour attiser le feu, et puis une casserole de tôle dans laquelle étaient ordinairement les petites pincettes pour prendre le charbon dont on se servait pour allumer la pipe ; car les allumettes simplement souffrées, qu'on regardait alors comme une grande amélioration ne sont venues que vers 1835 et les allumettes chimiques plus tard.

L'ABBÉ CHARLES TRUELLE

L'AVOCAT LOUIS MOQUIN (1)

Voici un homme qui n'a rien laissé derrière lui, pas une ligne, pas un mot, et pourtant il a joui parmi ses contemporains de la plus grande réputation, et la postérité confiante a ratifié ce jugement. Louis Moquin passe pour avoir été un des avocats les plus brillants de son temps et l'on parle encore de lui au barreau dans les termes les plus élogieux.

A part quelques pages émues que M. de Gaspé consacre à Moquin dans ses *Mémoires*, une courte note de Bibaud dans son *Panthéon* et une biographie de M. P.-J. Jolicœur dans les *Sovrées canadiennes* de 1865, il ne nous reste rien de ce célèbre Canadien. Quelqu'un devrait bien entreprendre d'étudier sa carrière et d'écrire sa vie.

Nous voulons aujourd'hui apporter une pierre au monument que l'on ne manquera pas sans doute d'élever plus tard à la mémoire de ce fils de Thémis si distingué.

Louis Moquin est né à Montréal, le 23 octobre 1786, du mariage de Louis-Amable Moquin et de Marie-Josette Dunière. On possède très peu de renseignements sur sa famille, si ce n'est que son père était négociant à Montréal et qu'il ne fut pas heureux en affaires. Du moins c'est ce que nous porte à croire l'avis que nous lisons dans la *Gazette de Québec* du 27 mai 1779 :

“ Les créanciers de Louis Moquin sont avertis par le présent, qu'en s'adressant à Jacob Jordan, écuyer, (l'un des syndics des biens du dit Louis Moquin), mardi premier jour de juin prochain, ils recevront leurs premiers dividendes sur les dits biens.

Montréal, le 13 mai 1779.

JAMES WALKER

pour moi-même et les autres syndics.

Moquin fut élevé par un de ses oncles, marchand à Varennes, qui le plaça à l'âge de treize ans au séminaire de Québec, où il étonna pas son intelligence. Il fit son cours d'études en cinq ans, “mais, dit Bibaud, malgré qu'il

(1) I, X, 93.

passât ainsi dans les classes supérieures, il laissait derrière lui les plus valeureux. Le discours de Bossuet sur l'histoire Universelle lui étant tombé sous la main et n'ayant pu se le procurer dans les boutiques de Québec, il l'apprit par cœur."

Moquin sortit du séminaire en 1806. Il avait eu pour compagnon de classe l'archevêque Turgeon et le poète Joseph Mermet.

Il entra d'abord chez un médecin, mais il abandonna presque aussitôt cette science pour étudier le droit et fut admis au barreau le 26 octobre 1813.

Le zèle qu'il mettait à l'étude de ses causes, sa franchise et ses belles qualités, comme ses talents supérieurs, lui firent bientôt une grande réputation et une clientèle lucrative. M. de Gaspé, comme nous avons dit, consacre quelques lignes à la mémoire de Moquin, son ami de collège. Il nous le montre, pendant son enfance, presque toujours froid, morose et taciturne, portant déjà dans son sein le germe de la cruelle maladie qui devait le conduire tout jeune au tombeau. Il avait cependant des jours de gaieté, et c'était alors le plus aimable de tous les pensionnaires du séminaire de Québec. Il n'avait pas son égal lorsqu'il fallait improviser une charade ou une chansonnette. De Gaspé en cite quelques exemples assez amusants.

Moquin avait déclaré, dès son début au barreau, qu'il ne se chargerait que de *bonnes causes* et il tint promesse. Il poussait le scrupule jusqu'à mettre à la porte de son étude les plaideurs malhonnêtes qui insistaient auprès de lui.

Moquin n'était pas éloquent, il ne disait absolument que ce qui était nécessaire, mais ses plaidoiries étaient tellement serrées et si abondamment fournies d'autorités qu'il perdait rarement un procès. C'était le véritable avocat tel que le définit Cicéron. De Gaspé met en tête de sa notice de Moquin cet épigraphe de Chamfort : L'honnête homme est une variété de l'espèce ainsi que l'homme d'esprit. Il faut que l'honnêteté de Moquin ait été vrai-

ment extraordinaire puisque l'on en parle encore au barreau.

Il est regrettable que l'on n'en connaisse pas plus long sur la carrière de cet homme de bien.

Au surplus nous renvoyons le lecteur à la biographie de M. Jolicœur dans les *Soirées canadiennes* de 1865, page 327. On y trouvera d'intéressants détails.

Louis Moquin mourut à Québec le 23 juin 1825. Il n'avait pas encore 39 ans, lorsqu'une longue maladie vint l'enlever à l'affection des siens et à l'admiration de ses confrères.

“ Ce Monsieur, dit la *Gazette de Québec* du même jour, par son éducation, son application, ses talents et son caractère s'était élevé à un très haut degré d'éminence comme membre du barreau de Québec. Il est du petit nombre de ceux dont la perte est vivement ressentie au delà du cercle de leur famille et de leurs amis. La mort de M. Moquin est une perte publique.”

Les funérailles de Moquin eurent lieu le samedi 25 juin à dix heures du matin. M. Demers, grand vicaire du diocèse, y présida. Le corps fut conduit au cimetière au milieu d'un grand concours de tous les rangs. Le juge en chef, les juges du district, les membres du barreau, les étudiants en droit assistaient en corps. Avant de se séparer des membres du barreau, le juge en chef leur adressa quelques paroles émues. Il fit allusion aux grandes qualités du défunt et il conclut en rapportant un trait de caractère bien connu de tous ceux devant qui il avait plaidé, c'est que jamais Moquin ne voulut entreprendre la défense d'une cause, à moins d'être intimement convaincu qu'elle était juste et équitable.

La *Gazette* du 28 juillet 1825 contenait le bel éloge qui suit :

“ Un ami nous a communiqué la note suivante de l'honorable tribut rendu au caractère de feu M. Moquin, avocat, par le banc. Messieurs du barreau ayant accompagné les juges du cimetière à leur chambre au palais de justice, l'avocat-général, au nom du barreau, les pria

d'agréer ses remerciements d'avoir déféré à ses vœux en assistant aux funérailles de M. Moquin. A quoi le juge en chef répondit en ces termes :

“ Nous désirons, Messieurs, déférer en tout temps à vos vœux ; mais ce serait faire une injustice à nous-mêmes de ne pas ajouter, que nous avons assisté à cette triste cérémonie autant par le désir de témoigner notre respect pour la mémoire de feu M. Moquin, qu'en conséquence de votre demande.

“ La mort de M. Moquin sera longtemps regretté avec douleur par tous ceux qui ont à cœur la bonne administration de la justice et l'honneur de notre profession. Il était distingué par ses talents et ses connaissances, mais la sévère intégrité de sa conduite dans l'exercice de ses fonctions comme avocat (qui ne saurait être trop louée) et son zèle vrai pour les intérêts de ses clients (qui se fit toujours remarquer), lui attirèrent justement l'estime, le respect et l'approbation de tous ceux qui le connaissaient ; et on ne nous accusera pas de sortir des bornes de notre devoir, quand nous le recommandons comme un exemple à ceux qui restent pour suivre le sentier où il marcha avec tant d'honneur.

“ Nous n'ignorons pas combien la perte de M. Moquin est déplorée par le barreau ; soyez assurés, Messieurs, qu'elle n'est pas moins déplorée par le banc.”

Il faut, nous le répétons, que la réputation de Moquin fut bien extraordinaire pour avoir pu s'attirer de semblables éloges et un regret aussi universel. Autant que nous avons pu poursuivre nos recherches, il n'appert pas que Moquin ait laissé aucun héritier de son nom.

Sa mère, Josette Dunière Moquin, mourut à Québec le 18 février 1810, à l'âge de 60 ans.

M. Philéas Gagnon, bibliophile de St-Roch de Québec, possède un beau portrait de Louis Moquin. C'est un dessin fait à l'encre de Chine par un artiste contemporain. (1)

Bibaud dit avoir vu de lui un portrait à l'huile dans l'album de madame Alexandre de Lusignan.

(1) Cf. no 4698 du Catalogue Gagnon.

Enfin, M. de Gaspé raconte que le portrait de ce consciencieux avocat était, de son temps, au greffe de la cour supérieure du district de Québec. "Chaque fois, dit-il, que je contemple son visage pâle et sévère, je suis porté à lui adresser ces paroles : "Patience, mon ami ! Le nombre des membres du barreau augmente avec une telle rapidité qu'on a droit d'espérer qu'avant peu un juge en chef pourra prononcer sur la tombe de quelque phœnix d'avocat futur l'éloge mérité dont vous avez été l'objet, et vous ne serez plus alors seul dans votre solitude."

J.-EDMOND ROY

LE GOUVERNEUR DE LA JONQUIERE

On sait qu'en 1829, le Conseil d'Amirauté de France appelé à examiner quels ont été les hommes de mer les plus illustres, les classa ainsi pour l'époque du règne de Louis XV :

De La Galissonnière,
De L'Etenduère,
De La Jonquière.

On a fait sur ces deux derniers les vers suivants au sujet de leurs combats contre les Anglais :

Contre le fer, les feux, l'orage,
Contre l'adresse et la force et la rage,
Du peuple anglais rassemblé sur les eaux,
Neptune et le Dieu de la guerre
Ont illustré sur nos vaisseaux
Le nom du brave La Jonquière.
Cherche-t-on son pareil entre tant d'amiraux
Français et d'escadre étrangère ?

Il n'est pas. Le vaillant L'Etenduère
Nous prouve que sur mer aussi bien que sur terre
Notre France en un an produit plus d'un héros.
De nos tristes débris enrichissons l'histoire ;

Les vaincus n'ont-ils pas dans ce double conflit
Sur les vainqueurs remporté la victoire ?
Si les Anglais ont le profit
Nous en avons toute la gloire.

P. G. R.

REPONSES

Bergeronnes. (I, XI, 108.)—BERGERONNES: deux petites rivières à quelques milles plus bas que Tadoussac. Champlain dans ses MÉMOIRES de 1626 en parle comme de rivières déjà connues puisqu'il écrit: "Le lendemain l'on passe près des Bergeronnettes." Il écrit d'abord Bergeronnettes puis ensuite Bergeronnes.

On a dû donner à ces rivières le nom des oiseaux qui en été sont très nombreux dans ces parages et qui en France étaient connus sous le nom de BERGERONNETTES (Genre Ammodramus.)

Ce nom de Bergeronnes peut aussi avoir été donné à ces rivières en l'honneur de Pierre Bergeron, géographe et célèbre navigateur qui dans son TRAITÉ DE NAVIGATION ET DE VOYAGES parle des voyages de Cartier et de Roberval.

Dans ce dernier cas on eût dit, il me semble, la grande et la petite Bergeronne et non les grandes et les petites Bergeronnes, car à proprement parler il n'y a que deux rivières et cependant on emploie toujours le pluriel.

RACINE

Les petits navires dans les églises. (II, I, 132.)—M. Morisseaux, curé de Charlesbourg, a laissé à l'archevêché de Québec un inventaire des biens de la fabrique de Charlesbourg, commencé le 15 octobre 1760 et terminé le 22 juillet 1767, dans lequel on trouve la note suivante:

"Il y a à la voûte un petit navire suspendu, coup d'essai et offerte à saint Charles d'un nommé Charles Cassavant pour se mettre sous sa protection dans la profession de charpentier de navire qu'il voulait embrasser."

Il y avait autrefois dans la plupart des églises, même à la cathédrale de Québec, un petit navire ainsi suspendu à la voûte. C'était une sorte d'ex-voto en souvenir de la destruction de la flotte anglaise aux Sept-Isles, en 1711, qu'on attribuait aux prières qu'on fit alors partout, mais surtout à Québec où on invoquait avec grande confiance et grande piété la protection de la sainte Vierge. Ce fut aussi en reconnaissance de cette protection que l'église de la Basse-Ville fut alors dédiée à Notre-Dame de la Victoire.

Ces petits navires, suivant quelques uns, avaient aussi une signification mystique et représentaient la barque de saint Pierre, ou le vaisseau de l'église, de même que le coq du clocher, qu'on appelait le coq gaulois, rappelait le coq, dont le chant précéda la chute de saint Pierre, et était aussi la figure emblématique de la vigilance du pasteur. Pourquoi donc ces deux souvenirs emblématiques du temps passé tendent-ils à disparaître complètement?

L'ABBÉ CHARLES TRUELLE

La ville de Ractne. (II, I, 133.)—D'après Mgr Tanguay (DICTIONNAIRE GÉNÉALOGIQUE, volume VI, page 493 et 496) un certain François Racine contractait mariage au Détroit en 1746 et un autre François Racine résidait à Michillimakinac. C'est très probablement

l'un de ces deux Racine qui a donné son nom au comté et à la ville de Racine, situés sur le bord sud-ouest du lac Michigan. L'ancêtre de ces deux Français fut un des premiers habitants de Sainte-Anne de Beaupré. Sa propriété s'étendait de chaque côté de la rivière Au CHIEN.

RACINE

Le drapeau du camp de la Canardière. (II, I, 134.)— Est-il bien vrai que les habitants de Beauport, de Beaupré et de l'île d'Orléans trouvèrent un drapeau dans le camp de la Canardière, abandonné par les soldats de Phips pendant la nuit du 21 au 22 octobre 1690 ?

Dans une lettre qu'écrivait, le 20 novembre 1690, Mgr de Laval à l'ex-gouverneur de Denonville, nous lisons :

“ Sans les habitants de Beaupré, de Beauport et de l'île d'Orléans qui se sont signalés en courage en les attaquant dans leur camp, il y a apparence qu'ils auraient demeuré plus de temps à terre et qu'ils auraient réduit tout le monde qui était dans Québec à la dernière extrémité. Ils les obligèrent à se rembarquer la nuit en confusion, ayant laissé dans leur camp cinq pièces de canon et un DRAPEAU, dont les habitants s'emparèrent à la faveur des coups de fusil qu'ils tirèrent aux ennemis qui n'osèrent approcher avec leurs chaloupes pour les enlever et ensuite par une protection particulière de Dieu qui mit la consternation dans leurs esprits.”

Le père jésuite de Couvert, dans une relation du siège de Québec envoyée à un de ses confrères d'Europe, écrit :

“ On a forcé les ennemis de nous laisser un câble et une ancre de mille écus (c'est le gros câble et la grosse ancre de l'amiral). De plus trois chaloupes, les 5 pièces de canon de la descente montées sur leurs affûts, quantité de boulets, un ESTENDART, un tambour et quelques douzaines de gros mousquets.”

Une affirmation de contemporains tels que Mgr de Laval et le père de Couvert nous semble suffisante pour constituer une certitude historique.

Les autres relations du siège de Québec en 1690 ne parlent pas, il est vrai, de ce drapeau, mais aucune n'en nie l'existence. De son côté, Mgr de Laval ne fait aucune mention, dans sa lettre, de la poudre, des boulets et des mousquets trouvés dans le camp, et pourtant on ne peut mettre en doute leur existence. Ainsi, chaque relation parle soit d'une chose soit d'un autre, suivant les circonstances.

Il y eut après le siège des pèlerinages à Notre-Dame de Lorette pour l'accomplissement de vœux faits en son honneur. “ LE GLorieux, le SAINT-FRANÇOIS-XAVIER et une frégate, nous dit Mgr de Laval, n'échappèrent que par miracle à la poursuite des Anglais.” “ On attribue ce coup, ajoute le père de Couvert, à sainte Anne et à saint François-Xavier, à qui on s'était adressé par un vœu express pour l'heureuse arrivée de nos navires.” A cette époque la dévotion à sainte Anne et les pèlerinages à Beaupré étaient déjà en honneur.

A qui fut remis ce drapeau et qu'est-il devenu ?

Le commandant des troupes de Beaupré à la Canardière était le

sieur Pierre Carré, habitant de Sainte-Anne de Beaupré. On vient de retrouver les ruines de sa maison, dont une partie des murs de fondation existe encore. Le coin nord-est de ces murs est sous le petit escalier en bois qui du chemin royal monte vers le couvent des Sœurs Franciscaines.

On est en droit d'affirmer que le drapeau, dont le sieur Carré et sa troupe s'emparèrent à la Canardière fut déposé dans l'église de Sainte-Anne de Beaupré, soit par reconnaissance, soit pour l'accomplissement d'un vœu, et vendu quatorze ans plus tard.

Le 25 mars 1704, il y avait dans l'église de Sainte-Anne de Beaupré un pavillon anglais.

Dans les livres de compte de la même paroisse (volume I, page 48) à la date du 25 mars 1704, on lit :

“ Par un pavillon anglais vendu à M. Fromage du consentement de tous les paroissiens, 16 liv.”

On objectera :

1o Si le drapeau ou pavillon avait été enlevé aux Anglais, le sieur Carré en aurait-il permis la vente ?—A l'époque de la vente du drapeau, le sieur Carré ne résidait plus à Sainte-Anne de Beaupré.

2o Frontenac en distribuant les canons aux troupes de la côte, aurait fait mention de ce drapeau, s'il en avait connu l'existence.— Le sieur Carré et sa troupe ont bien pu emporter le drapeau avec eux sans en donner avis à qui que ce soit. Il est bien possible aussi qu'au moment où il écrivait sa relation, Frontenac ne connaissait pas l'existence du drapeau, surtout si l'on admet que cette relation fut envoyée en France dès le mois de novembre 1690.

3o Il peut se faire que le drapeau vendu en 1704 à Sainte-Anne de Beaupré fut un autre que celui enlevé à la Canardière.— Dans ce dernier cas, le curé et les marguilliers n'avaient pas besoin du consentement de tous les habitants pour vendre un drapeau offert à leur église par un personnage quelconque. Cette expression dans les livres de compte : “*Du CONSENTEMENT DE TOUS LES HABITANTS*” indique que le drapeau en question n'appartenait pas seulement à la Fabrique, mais encore à tous les habitants, ou du moins avait déjà été leur propriété.

4o Mgr de Laval ne devait pas être mieux informé que Frontenac des événements du siège de Québec.—M. G. Morin, pendant plusieurs années secrétaire de Mgr de Laval et résident avec ce prélat au séminaire de Québec, dont il était un des directeurs, faisait les fonctions curiales à Sainte-Anne de Beaupré en 1690. Il était tout naturel que M. Morin fit connaître à son évêque la prise de ce drapeau par les habitants de Beaupré. Peut-être aussi a-t-on voulu tenir la chose un peu cachée pour ne pas exciter de jalousie et donner lieu à des réclamations.

Ce M. Fromage, commis au greffe de la Prévosté de Québec, avait épousé Marguerite Fortin, de Saint-Joachim, et par conséquent il avait des parents au Château-Richer et à Sainte-Anne de Beaupré. Il n'a dû acheter ce drapeau que parce qu'un événement historique s'y rattachait. Fromage repassa en France quelque temps après son acquisition.

R.

François Mounier. (II, II, 152.)—François Mounier, négociant, venait de LaRochele, France.

Le 17 septembre 1763, il acquit de Joseph Perthuis, moyennant la somme de 300 livres, la seigneurie de Perthuis, laquelle il céda, le 23 juillet de l'année suivante, à Antoine et François Germain pour 600 livres.

Il fut nommé par Murray membre du conseil exécutif de la province en 1764 et devint juge de la Cour des Playdoyers Communs en 1765. Il était encore conseiller le 1er juillet 1766. F.-J. AUDET

Une phrase célèbre. (II, III, 157.)—C'est sir Etienne Pascal Taché qui a dit : "Le dernier coup de canon tiré pour la défense du drapeau britannique en Amérique sera tiré par un Canadien-français.

Ces paroles ayant été prononcées en réponse à un député du haut-Canada qui mettait en doute la loyauté des Canadiens-français, ne sont pas la preuve d'un LOYALISME exagéré si on tient compte des circonstances dans lesquelles elles furent dites.—Voir "Portraits of British Americans" by W. Notman, with "Biographical Sketches" by Taylor, Volume 1, page 69. PAUL DE CAZES

Où est mort d'Iberville ? (II, III, 158.)—Pierre LeMoynes d'Iberville mourut des fièvres à bord de son vaisseau en rade de la Havane le 9 juillet 1706, à l'âge de quarante-cinq ans.

Le 8 octobre 1693, il avait épousé à Québec, Marie-Thérèse de Lacombe-Pocatière, fille d'un ancien capitaine au régiment de Carignan. Celle-ci qui était âgée de trente-quatre ans quand d'Iberville mourut, se remaria bientôt avec le comte de Béthune, lieutenant-général des armées du roi.

Il eût un fils Pierre-Louis-Joseph né sur les bancs de Terre-neuve le 22 juin 1694 et qui fut baptisé à Québec le 7 d'août suivant. A sa mort, d'Iberville qui avait le grade de capitaine de vaisseau du roi, commandait une petite escadre composée de trois navires.

EDOUARD AUBÉ

Mariés cinq fois (II, III, 161.)—Le 19 avril 1723, Jean-Baptiste Cauchon, cultivateur de Château-Richer, épouse en cinquième noces, Louise Pinguet dit Laglardière.

C'est le seul exemple, dans le dix-huitième siècle, d'un époux en cinquième noces.

Le 11 octobre 1725, Anne Joussetot, veuve de quatre maris, devient la femme de Claude Dubreuil. Née en 1659, du mariage de Pierre Joussetot et d'Ozanne Drapeau, elle devenait, en 1677, la femme de Joseph Galois ; en deuxième noces, le 23 mai 1678, de Toussaint Dubeau ; en troisième noces, le 21 juillet 1698, de André Duval ; en quatrième noces, le 13 juin 1712, de Jean Maranda ; enfin, en cinquième noces, de Claude Dubreuil. Elle vécut jusqu'au 13 janvier 1743.

C'est aussi le seul exemple, dans le dix-huitième siècle, d'une épouse en cinquième noces.

Dans son acte de sépulture, on la dit âgée de 92 ans, mais elle n'en avait que 84, car au recensement de 1681, on la dit âgée de 22 ans.

MGR CYPRIEN TANGUAY

QUESTIONS

167.—Pouvez-vous me donner les noms des premiers graveurs qui vinrent s'établir au Canada ? Je sais qu'un nommé Hochstetter gravait pour les messieurs Neilson, de la GAZETTE DE QUÉBEC. Il fit deux ou trois frontispices assez bien faits pour les almanachs de Québec, de 1791 à 1798 ; trois ou quatre gravures pour le MAGASIN de Québec, de 1792-1793, entre autres une vue de Québec prise de la Pointe-Lévis, dessin de M. S. Neilson (1792). Cette dernière est hors texte et sans avoir un haut mérite artistique elle est assurément très intéressante. L'année suivante, il fit des portraits du curé David Hubert. Des copies doivent encore s'en trouver dans nos campagnes. Vers 1810, un certain L. Stevens grava le portrait du général Craig, je crois. Un Français, Dulongpré, graveur de métier, exerçait son art à Montréal vers la même date, mais je n'ai jamais vu de ses ouvrages. En connaissez-vous d'autres ?

H.

168.—Je fais des recherches au sujet d'une maison bâtie sur le terrain de l'ancien évêché, à Québec, et située au coin le plus rapproché de l'évêché actuel, où est la petite entrée sur ce terrain. Cet emplacement fut vendu par Mgr Dosquet en 1732 à la famille Carpentier. Les Carpentier vendirent en 1749 au notaire Barolet. La veuve Barolet vendit à son tour, le 1 mars 1765, à Joseph Turgeon, oncle de l'évêque, qui demeurerait ordinairement dans l'île Jésus, puis plus tard à Terrebonne. Quels furent les locataires de cette maison alors, je n'ai pu les trouver. J'arrive à 1786 et Turgeon paraît être encore le propriétaire. Puis je saute à 1821 et alors c'est la veuve J. B. Morin qui possède la maison et la loue à Alfred Hawkins. La même maison ne fut pas comprise dans l'achat que le gouvernement fit en 1831 du terrain de l'évêché. Ce qui est certain c'est qu'elle fut rasée cette année là ou la suivante et achetée en conséquence par je ne sais qui. Je désirerais avoir plus de renseignements sur cette maison. Qui peut me les donner ?

H. T.

169.—Où était située la résidence aux Trois-Rivières de Pierre Boucher, gouverneur de cette ville ?

ALICE

170.—L'abbé Jean de Cabanac de Taffanel quit prit possession du doyenné de Québec le 10 septembre 1750 était le neveu de Pierre-Jacques de Taffanel, marquis de la Jonquière, gouverneur de la Nouvelle-France. C'est même ce dernier qui lui obtint du roi le doyenné de Québec. Après la mort du marquis, le doyen Jean retourna en France où il fit partie du chapitre de la ville d'Albi.

Le marquis de la Jonquière avait deux frères : Louis, capitaine au régiment de Bourbonnais, et Jean, capitaine de vaisseaux. Ce dernier, si je ne me trompe, était à bord de la frégate DIANE, lors de son voyage à Québec vers 1750. Je suis en quête de renseignements sur ce que devint ce Jean de Taffanel après ce voyage. Si quelqu'un

de vos lecteurs se rappelle qu'il est fait quelque part mention de Jean de Taffanel et s'il veut bien m'indiquer où, il me fera un très grand plaisir. Cela me mettra peut-être aussi sur la voie pour découvrir ce que je cherche.

W. CHAR

171.—La petite pièce d'or à l'effigie de Louis-Napoléon est-elle le LOUIS D'OR dont parle la chanson? Que vaut aujourd'hui cette pièce?

S. G.

172.—"Manitoba" est-il un mot sauvage? Que signifie-t-il? Quelle est l'origine de ce nom?

SAINT-BONIFACE

173.—Pouvez-vous me dire l'endroit précis de la côte de Gaspé où Jacques Cartier planta sa croix en 1535?

GASPÉSIEN.

174.—En quelle année la rue du Prince ou Port Dauphin, à Québec, a-t-elle été percée?

B.

175.—Quelqu'un de vos lecteurs peut-il me donner des renseignements sur William MacIntosh, né en Ecosse en 1740, et officier sous Wolfe en 1759? Je serais bien heureux de connaître dans quel régiment il servait.

HISTORICUS.

176.—Les FRÈRES SIAMOIS, ces jumeaux dont il fut tant question il y a une soixantaine d'années, ont-ils visité Québec?

H. B.

177.—Les Canadiens aiment tellement la France que dans leurs grandes démonstrations ils déploient bien plus le drapeau français que l'étendard anglais. Pouvez-vous me donner l'origine de ces trois couleurs du drapeau français—le bleu, le blanc et le rouge?

PATRIOTE.

178.—Est-il bien vrai, ainsi que le dit quelque part M. J.-M. Le Moine, qu'un des frères de Walter Scott a vécu et est mort à Québec? Le cas échéant, les nombreuses familles Scott que nous avons à Québec seraient-elles alliées au grand écrivain d'Abbotsford?

WAVERLEY

179.—A-t-on des preuves écrites que la Pompadour a trahi, vendu délibérément la Nouvelle-France?

ROYALISTE.

180.—Pouvez-vous me donner la liste complète des gouverneurs de Trois-Rivières?

TRIFLUVIEN.

181.—Pouvez-vous me renseigner sur M. Urbain Boiret qui a été supérieur du séminaire de Québec?

URBS